

précédents. Mais il se produit maintenant. Une fois de plus, j'invite les députés à présenter leurs idées constructives, des idées qui pourraient être soumises au cabinet, qui pourraient être présentées lors des discussions internationales que nous aurons. Ce serait une occasion de montrer une nouvelle fois au monde comment nous pouvons fonctionner par le biais de consultations, comment nous pouvons fonctionner en laissant de côté la politique partisane.

Lorsque nous représentons le Canada à l'étranger, que ce soit dans le cadre du maintien de la paix ou dans un forum quelconque, nous mettons de côté nos différences politiques. Nous représentons le Canada, un pays uni et fort. C'est excellent pour le moral de nos soldats de la paix et c'est pourquoi je suis heureux que le Parti réformiste ait changé d'attitude à l'égard du rôle de nos Casques bleus à l'étranger.

M. Fred Mifflin (secrétaire parlementaire du ministre de la Défense nationale et des Anciens combattants, Lib.): Monsieur le Président, je rappelle que je me prononce sur une motion qu'a présentée le ministre de la Défense nationale, à savoir:

Que cette Chambre prenne acte et accueille le récent accord de paix de Dayton et les efforts constants de la communauté internationale pour instaurer une paix et une sécurité durables dans les Balkans, et que le Canada contribue à ces efforts en participant à une force d'intervention militaire internationale sous le commandement de l'OTAN.

Au cours des dix minutes qui vont suivre, je me propose de parler de la nouvelle étape que nous abordons, de la tendance qui s'en dégage, des missions telles que je les envisage et des difficultés que je prévois. Cela sera peut-être l'occasion de voir comment les Canadiens pourraient tirer parti de la riche expérience qu'ils ont acquise en matière de maintien de la paix.

Je vais remonter en 1947. Tout dépend de la façon dont on lit l'histoire, comme l'a mentionné le député de Renfrew—Nipissing—Pembroke. Si les députés se penchent sur l'histoire, ils doivent examiner les tendances. S'ils examinent la tendance au cours des 40 ans écoulés de 1947 à 1987, ils verraient qu'il y a eu en réalité 13 missions de maintien de la paix.

De 1987 à aujourd'hui, il y en a eu deux fois plus, soit 26 pour être précis. S'il y en a eu 13 en 40 ans et 26 en cinq ans, ça fait le double en l'espace d'un cinquième de la période visée, d'où un facteur de 10.

Ce facteur, qui en est de l'ordre de 10 pour l'instant, va-t-il encore augmenter? Je l'ignore. C'est un signe que ce nous accomplissons maintenant, nous devons probablement le répéter dans un avenir pas si lointain.

Ceci est la 40^e opération de maintien de la paix dans le monde. À mon avis, elle constitue le plus grand défi pour nous et elle nous donnera l'occasion de faire oeuvre de pionnier.

• (1350)

Il y a un autre aspect de ce qui, loin de m'inquiéter, me guide dans ma réflexion personnelle à propos de ce qu'il faut faire. Il y a 184 pays dans le monde entier. Certains sont immenses. Le nôtre est le deuxième pour ce qui est de sa taille. D'autres sont minuscules. Sur ces 184 pays, il est important de se rappeler qu'en ce qui concerne l'ethnicité, les différences culturelles et autres, seuls 10 p. 100 d'entre eux possèdent une population

Initiatives ministérielles

passablement homogène. Autrement dit, seulement 10 p. 100 des pays comportent un groupe ethnique représentant environ 75 p. 100 de leur population.

Ce que nous voyons ici n'est peut-être pas la fin de notre engagement vis-à-vis des tendances historiques. Voilà pourquoi il nous importe d'engager ce débat. Ce sur quoi nous nous prononçons aujourd'hui sera débattu au sein du Cabinet et constituera par la suite la décision du Canada. Ce débat sera l'occasion d'établir les règles de base en vue d'une participation à ce qui découlera inévitablement de ce train de mesures, pas trop tôt, espérons-le, mais vraisemblablement avant la fin de cette législation.

En comparaison des 44 mois de conflits qu'a connus la Bosnie, il est réconfortant de parler de la possibilité que l'horreur de la guerre cède le pas à des perspectives de paix. Un quart de million de personnes ont été tuées, 10 500 personnes à Sarajevo seulement. Les réfugiés atteignent le million. C'est un bien triste tableau. Partout ce n'est qu'immeubles détruits, maisons sans toit, villes désertes, sans parler des innombrables tombes jonchant les flancs de coteau et portant les noms de jeunes hommes et de jeunes filles nés après 1970.

Le comité mixte spécial dont j'ai eu le privilège de faire partie a été témoin de ce spectacle. Il y a, à Bacovici, un établissement psychiatrique qui a beaucoup souffert des bombardements et qui est administré par les soldats canadiens. Les malheureux qui s'y trouvent dépendent des Canadiens pour leur existence même.

Dans une guerre civile comme celle dont nous avons été témoins en Bosnie, il n'y a pas de gagnants et il est peu probable qu'il y en ait. La seule victoire possible, c'est celle de la paix.

Même s'il est imparfait, le plan de mise en oeuvre de l'accord de paix permet d'espérer qu'on ne sera plus confronté à certaines choses. Les gens ne passeront plus leurs journées à éviter les balles et leurs nuits à essayer des barrages d'artillerie. Ce sera la fin des hivers où on doit quotidiennement creuser de nouvelles tombes froides et sinistres. C'en est fini des années d'isolement du monde extérieur.

Ce matin, le ministre de la Défense nationale a mentionné dix points saillants de l'accord de paix en Bosnie. Tout d'abord, la Bosnie demeure un seul État à l'intérieur des frontières actuelles. La Fédération croato-musulmane occupera 51 p. 100 du territoire et la République serbe de Bosnie, 49 p. 100 du territoire.

Deuxièmement, la présidence sera assurée par alternance, en commençant par un Musulman bosniaque; il y aura un Parlement formé de deux chambres et une cour constitutionnelle. Le gouvernement central sera responsable de la politique étrangère, du commerce extérieur, de la politique monétaire, de la citoyenneté, de l'immigration et d'autres questions collectives.

La capitale, Sarajevo, est unifiée et placée sous contrôle croato-musulman. Cela pourrait poser des problèmes lorsqu'il s'agira d'améliorer le contenu de cet accord.

Des élections supervisées par la communauté internationale devraient avoir lieu l'année prochaine, ou dans un avenir prévisible.